

Charleroi, le 21 octobre 2021

Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI

Tél. : +32 (0)71 33 77 11
info@aviq.be
www.aviq.be

*A l'attention des Directions des Institutions
AVIQ et du SPW Intérieur et Action sociale*

Objet : COVID-19 – Boite à outils Prévention des épidémies d'infections respiratoires dont le SARS-CoV2 au sein des établissements dépendant de l'AVIQ et des structures dépendant du SPW Intérieur et Action sociale.

Mesdames, Messieurs,

Considérant l'évolution de l'épidémie de la Covid-19 en Belgique mais également en Europe et dans le reste du monde, la nécessité de réaffirmer certaines mesures et d'en renforcer d'autres s'impose.

Au vu de l'apparition de variants plus contagieux comme le variant Delta nettement dominant et de la possible résurgence des autres infections respiratoires circulant habituellement en période hivernale, il est primordial de conserver un niveau de vigilance optimale et d'avoir une approche de prévention combinant les différentes mesures. Et ce, en plus de l'usage du Covid Safe Ticket pour les visites dans certaines institutions.

A cette fin, vous trouverez annexe à la présente une boite à outils pour vous guider dans les actions à mettre en place afin de réduire le risque de transmission du virus SARS-CoV-2 responsable du COVID-19 et de prévenir l'apparition de foyers épidémiques dans vos institutions et vos structures. Ces documents ont été élaborés à partir des recommandations internationales et bonnes pratiques dictées par l'*European Center for Disease Prevention & Control (ECDC)*, le *Risk Management Group (RMG)* et les procédures AVIQ.

L'AVIQ a conscience que le flux d'informations relatif à la gestion de cette épidémie au cours de ces derniers mois reste dense. C'est la raison pour laquelle vous trouverez dans cette boite à outils des fiches actions regroupant l'ensemble des recommandations actuelles et synthétisant les mesures de prévention ainsi que les bons réflexes à adopter dans le cadre de la gestion de foyers épidémiques.

Ces mesures peuvent être adaptées à tout moment en fonction de l'évolution de la situation. Celles-ci ont pour but de vous guider dans l'adoption de mesures proportionnelles à la situation afin de limiter la propagation du virus en :

- Préservant le bien-être de vos bénéficiaires/résidents/usagers ;
- Protégeant les bénéficiaires et résidents et leurs proches ainsi que les membres du personnel ;
- Préservant les groupes à risque de complications graves ;
- Minimisant l'export de cas au sein d'autres institutions/structures et de la société au sens large.

Ce que vous trouverez concrètement dans la boîte à outils est une synthèse actualisée des bonnes pratiques pouvant être mobilisée afin de prévenir des clusters post-vaccination :

- Fiches actions Prévention des Clusters Post-vaccination (annexe 1)
 - *Fiche actions 1 - Mesures de prophylaxies NON pharmaceutiques pour éviter la propagation du virus ;*
 - *Fiche actions 2 - Gestion des espaces communs et du milieu de vie ;*
 - *Fiche actions 3 - Organisation des activités sociales ;*
 - *Fiche actions 4 - Identification des cas et déclaration ;*
 - *Fiche action 5 - Nouvelles admissions et réadmissions ;*
 - *Fiche actions 6 - Gestion des cas : qui fait quoi de la détection à la clôture de cas ?*
- Fiche réflexe « *Que faire lors de l'apparition d'un cas COVID-19 (possible ou confirmé) au sein de mon institution ou de ma structure malgré la vaccination ?* » mise à jour septembre 2021 (annexe 2) ;
- Excel préparatoire à la gestion de clusters (annexe 3) ;
- Une affiche de sensibilisation à placer dans des lieux stratégiques de passage (annexe 4).

Sachez que l'AVIQ a également conscience que vous appliquez déjà la majeure partie de ces bonnes pratiques et que je peux compter sur votre professionnalisme et celui de vos équipes malgré une situation difficile évoluant de jour en jour depuis des mois.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs à l'assurance de ma plus grande gratitude et ma plus haute considération.



Françoise LANNOY
Administratrice Générale